

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur ID : 059-200093201-20240229-Imc100000107311-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 01/03/2024 Retour préfecture le 01/03/2024 Publié le 04/03/2024

24-DD-0147

Décision Directe Par délégation du Conseil de la Métropole européenne de Lille

MARCHE DE FOURNITURE D'HYDRANTS ET DE PIECES DETACHEES - BAYARD SAS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°22-C-0068 du 29 avril 2022 modifiée par les délibérations n°23-C-0114 du 30 juin 2023 et n°23-C-0361 du 15 décembre 2023 portant délégation des attributions du conseil au Président du Conseil métropolitain et autorisant leur délégation de signature à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0379 du 25 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0223 du 7 juillet 2023 modifié par l'arrêté n°23-A-0463 du 21 décembre 2023 portant délégation de signature des attributions du conseil, déléguées au Président du Conseil métropolitain, à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0461 du 20 décembre 2023 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille a la compétence :

- D'assurer la fourniture de l'eau nécessaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la lutte contre les incendies;
- D'assurer la gestion matérielle des Points d'Eau Incendie (PEI).

Considérant que les marchés ont pour objet la fourniture d'hydrants (bouches et poteaux d'incendie) et de pièces détachées ;

24-DD-0147



Décision directe Par délégation du Conseil

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée le 23 octobre 2023 en vue de la passation de marchés pour la fourniture d'hydrants (bouches et poteaux d'incendie) et de pièces détachées ;

Considérant que les prestations ont été décomposées en deux lots :

- Lot 1 : Fourniture d'hydrants bouches et poteaux d'incendie ;
- Lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour bouches et poteaux incendie type Bayard.

Considérant que la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 31 janvier 2024 a attribué le lot 1, marché n°23EA1001 à la société BAYARD qui ne relève d'aucun motif d'exclusion de la procédure de passation du marché;

Considérant que la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 31 janvier 2024 a attribué le lot 2, marché n°23EA1002 à la société BAYARD qui ne relève d'aucun motif d'exclusion de la procédure de passation du marché;

Considérant qu'il convient de conclure les marchés :

DÉCIDE

- Article 1. De conclure un marché pour la fourniture d'hydrants et de pièces détachées lot 1, fourniture d'hydrants bouches et poteaux d'incendie avec la société BAYARD un montant minimum quadriennal de 225 000,00 € HT et pour un montant maximum quadriennal de 900 000,00 € HT;
- Article 2. De conclure un marché pour la fourniture d'hydrants et de pièces détachées lot 2, avec la société BAYARD pour un montant minimum quadriennal de 20 000,00 € HT et pour un montant maximum quadriennal de 80 000,00 €;
- <u>Article 3.</u> D'imputer les dépenses d'un montant maximum de 900 000,00 € HT pour le lot 1 aux crédits à inscrire au budget général en section investissement ;
- Article 4. D'imputer les dépenses d'un montant maximum de 80 000,00 € HT pour le lot 2 aux crédits à inscrire au budget général en section fonctionnement ;
- <u>Article 5.</u> La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité;



Article 6. M. le Directeur général des services et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.



24-DD-0168

Décision Directe Par délégation du Conseil de la Métropole européenne de Lille

WATTRELOS -

SQUARE RAOUL DUFY - DECISION DE DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°22-C-0068 du 29 avril 2022 modifiées par les délibérations n°23-C-0114 du 30 juin 2023 et n°23-C-0361 du 15 décembre 2023 portant délégation des attributions du conseil au Président du Conseil métropolitain et autorisant leur délégation de signature à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0379 du 25 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0223 du 7 juillet 2023 modifié par l'arrêté n°23-A-0463 du 21 décembre 2023 portant délégation de signature des attributions du conseil, déléguées au Président du Conseil métropolitain, à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0461 du 20 décembre 2023 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3 et L.141-12;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1 :

Considérant que dans le cadre du réaménagement du quartier des Villas à Wattrelos, la société Vilogia a sollicité la cession à son profit d'une emprise publique



métropolitaine non cadastrée, en nature de voirie, d'une contenance approximative de 502 m², sous réserve d'arpentage ;

Considérant que l'emprise concernée fait partie du square Raoul Dufy qui a intégré le domaine public métropolitain suite à son classement par arrêté préfectoral en date du 11 juillet 1986;

Considérant qu'ainsi elle relève du domaine public métropolitain et qu'il est nécessaire de procéder à son déclassement préalablement à toute cession ;

Considérant l'avis favorable exprimé par la commune de Wattrelos par courrier en date du 8 avril 2022 ;

Considérant que le déclassement n'est pas de nature à porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, au regard du réaménagement global du secteur comprenant la création de voies de liaison, de sorte que le maillage ainsi recréé permettra la desserte de l'ensemble des propriétés bâties et non bâties ;

Considérant qu'ainsi, le déclassement peut être prononcé sans enquête publique préalable en application de l'article L.141-3 du code de la voirie routière ;

Considérant que la désaffectation de ladite emprise a été constatée par procèsverbal dressé par Commissaire de justice le 15 décembre 2023 ;

Considérant que l'acquéreur informera du changement de propriétaire les gestionnaires des réseaux aériens et souterrains se situant dans l'emprise objet du présent déclassement et non constitutifs d'accessoires ou de dépendances de cette dernière et assumera toutes les conséquences liées à la présence de ces réseaux ;

Considérant qu'il convient par conséquent de prononcer le déclassement de l'emprise concernée.

DÉCIDE

- <u>Article 1.</u> La désaffectation de l'emprise publique métropolitaine non cadastrée, en nature de voirie, d'une contenance de 502 m² sous réserve d'arpentage, sise square Raoul Dufy à Wattrelos et figurant sur le plan annexé à la présente décision, est constatée ;
- Article 2. Son déclassement est prononcé à compter du présent acte ;
- Article 3. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité;



Article 4. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur ID : 059-200093201-20240301-lmc100000107323-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 01/03/2024 Retour préfecture le 01/03/2024 Publié le 04/03/2024

24-DD-0174

Décision Directe Par délégation du Conseil de la Métropole européenne de Lille

SANTES -

ESPACES NATURELS DE LA MEL - PARC DE LA DEULE - BOUTIQUE DU RELAIS NATURE - DECISION TARIFAIRE

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°22-C-0068 du 29 avril 2022 modifiée par les délibérations n°23-C-0114 du 30 juin 2023 et n°23-C-0361 du 15 décembre 2023 portant délégation des attributions du conseil au Président du Conseil métropolitain et autorisant leur délégation de signature à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0379 du 25 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0223 du 7 juillet 2023 modifié par l'arrêté n°23-A-0463 du 21 décembre 2023 portant délégation de signature des attributions du conseil, déléguées au Président du Conseil métropolitain, à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0461 du 20 décembre 2023 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu la délibération n° 16 C 1068 du 2 décembre 2016 portant sur la stratégie des Espaces Naturels Métropolitains ;

Vu la délibération n° 24-C-0036 du 09 février 2024 portant sur la tarification des activités et accès aux équipements des Espaces Naturels de la MEL;



Considérant que pour répondre à leur stratégie, les Espaces Naturels de la MEL proposent, en complément de l'accès aux équipements et d'un panel d'activités, une boutique située au Relais Nature du Parc de la Deûle dont la tarification des produits proposés à la vente relève d'une décision directe;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la tarification du catalogue repris en annexe.

<u>DÉCIDE</u>

- Article 1. L'enrichissement du catalogue avec l'ajout de deux nouveaux produits proposés à la vente et venant compléter l'offre des gîtes et hôtels à insectes existante :
- <u>Article 2.</u> D'autoriser le catalogue et la grille tarifaire associée tels qu'ils figurent en annexe ;
- <u>Article 3.</u> D'imputer les recettes au budget général en section fonctionnement ;
- Article 4. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;
- Article 5. M. le Directeur général des services et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Annexe : Espaces Naturels de la MEL — Décision Tarifaire 2024 : Modification des tarifs de la boutique du Relais Nature du Parc de la Deûle

Légende : Produits et tarifs supprimés / Produits et tarifs modifiés / Nouveaux produits et tarifs

Catalogue

Désignation	Prix de revente TTC	
ACCESSOIRE		
Boussole	10,00€	
Boussole métal	5,00 €	
Lampe frontale	10,00€	
Lampe solaire dynamo	10,00€	
Magnet métal rectangulaire GS	5,00€	
Magnet bois WG	6,50 €	
Mug (Longue Vue)	10,50 €	
Oiseau bois petit modèle WG	24,00 €	
Oiseau bois moyen modèle WG	26,00€	
Oiseau bois grand modèle WG	40,00 €	
Oiseau bois modèle volant WG	25,00€	
Porte-clés bois oiseau	6,00€	
Porte-clés bois WG	6,50 €	
Mammifère bois WG	38,00€	
JARDIN	<u> </u>	
Gîte type 1	12,50€	
Gîte type 2	14,50 €	
Gîte type 3	16,50€	
Gîte type 4	17,50 €	
Gîte type 5	19,50 €	
Gîte type 6	21,50 €	
Gîte type 7	55,00€	
Mangeoire type 1	7,00 €	
Mangeoire type 2	10,50 €	
Mangeoire type 3	12,50 €	
Mangeoire type 4	14,50 €	
Mangeoire type 5	17,50 €	
Mangeoire type 6	19,50 €	
Nichoir type 1	9,50€	
Nichoir type 2	11,50€	
Nichoir type 3	13,50€	
Nichoir type 4	15,50€	
Nichoir type 5	17,50€	
Nichoir type 6	19,50€	
Nichoir type 7	21,50€	
Nichoir type 8	23,50€	
Nichoir type 9	25,50 €	

Nichoir type 10	27,50 €
Nichoir type 11	29,50 €
Nichoir type 12	40,00€
JEU	
BETULA : Cryptogame	20,00€
BETULA : Le Grand Voyage	25,00€
BETULA : Collection « Mémo nature »	10,00€
BETULA : Collection « Bataille Nature »	10,00€
BETULA : Collection « 7 familles »	9,00€
BIOVIVA : Collection « Bioviva Famille 1 »	15,00€
BIOVIVA : Collection « Bioviva Famille 2 »	29,00€
BIOVIVA : Collection « Jeux coopératifs »	24,00€
BIOVIVA : Collection « Défis Nature »	9,00€
BIOVIVA : Collection « Énigmes »	10,00€
BIOVIVA : Collection « Éveil »	19,00 €
BIRDIE MEMORY : Poster	20,00€
BIRDIE MEMORY : livre + CD	12,50 €
GULF : jeu 7 familles oiseaux	7,00 €
LONGUE VUE : jeu 54 cartes	6,00€
OPLA : jeux de poche	15,00 €
JEUNESSE	
Corde à sauter	6,00€
Kit science : racines et pousses	12,50€
Petit arthropode	0,50€
Grand arthropode	1,50€
LIBRAIRIE	
Albin Michel jeunesse : Écoute les oiseaux	19,90€
Artémis : Le langage secret des plantes	14,90€
Artémis : Le livre des plantes médicinales	14,90€
Artémis : Maudits, mal-aimés	19,90€
Artémis : Nichoirs & mangeoires, nouveaux modèles	14,00€
Artémis : Observer facilement les étoiles	14,90€
Artémis : Premiers secours avec les plantes sauvages	9,90€
Biotope : Les Oiseaux nicheurs du Nord et du Pas-de-Calais	45,00€
Biotope : Orchidées d'Europe	65,00€
Biotope: Planète Collemboles	35,00€
Biotope: Speed flyers	39,00€
Delachaux : Abeilles sauvages : Les connaître, les accueillir, les protéger	14,90 €
Delachaux : Arbres d'Europe	39,90€
Delachaux : Champignons de France et d'Europe	35,40 €
Delachaux : Chauves-souris d'Europe	39,90€
Delachaux : Découvrir les abeilles sauvages	24,00€
Delachaux : Identifier les oiseaux par la couleur	19,95€
Delachaux : Insectes de France et d'Europe	25,00€
Delachaux : Le guide ornitho	32,00€
Delachaux : Le petit guide ornitho	19,00€

Delachaux : Mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	39,00€
Delachaux : Où voir les oiseaux dans le Nord-Pas-de-Calais	19,00€
Delachaux : Papillons de France	24,50€
Delachaux : Petits animaux des bois et forêts	26,40€
Delachaux : Reconnaître facilement les animaux	12,90€
Delachaux : Affreux, sales et marrants, le monde bucolique des mouches et des scorpions	14,90 €
Delachaux : Recueillir et soigner les petits animaux sauvages	25,40€
Delachaux : Traces d'animaux, 100 vertébrés dans la poche	12,90€
Delachaux : Qu'est-ce qui se passe ? La pollution des océans expliquées aux tout- petits	13,50€
Delachaux : Faune des villes, 300 espèces qui vivent parmi nous	22,90€
Delachaux : Les Super pouvoirs des petites bêtes	12,90€
First édition : Collection Petit Livre Nature 1	2,99€
First édition : Collection Petit Livre Nature 2	3,99€
First édition : Collection Petit Livre Nature 3	4,50€
Gulf Stream éditeur : collection 1, 2, 3, partez !	5,90€
Gulf Stream éditeur : collection Documentaires animés	8,00€
Gulf Stream éditeur : collection Dame Nature 1	15,00€
Gulf Stream éditeur : collection Dame Nature 2	16,00€
Gulf Stream éditeur : collection Et toc !	12,50€
Gulf Stream éditeur : collection La Nature te le rendra	11,00€
Gulf Stream éditeur : collection La vie azimuts	15,00€
Le lombard éditions : collection Hubert REEVES nous explique	13,45€
Rustica : Les chants des oiseaux de mon jardin	9,95 €
Salamandre : collection Le guide nature	17,00€
Salamandre : collection Les guides Salamandre	15,00€
MATERIEL NATURALISTE	
Boîte à insectes	5,00€
lumelles Compact	113,00€
Loupe de bijoutier	10,00€
Loupe de poche	3,50€
Phonescope	12,50€
Filet télescopique	5,00€
PAPETERIE	
Carte postale type 1	0,80€
Carte postale type 2	1,00€
Carte postale type 3	1,50€
Carte postale bois	2,80€
Carte postale bois panoramique	3,80€
Crayon abeille	2,00€
Crayon animaux de la forêt	4,50€
Crayon pic vert	2,00€
Enveloppe bois	2,80€
PELUCHE	
Peluche type 1	4,50€

Peluche type 2	5,00€
Peluche type 3	6,50€
Peluche type 4	8,50€
Peluche type 5	10,00€
Peluche type 6	10,50€
Peluche type 7	12,00€
Peluche type 8	12,50€
Peluche type 9	15,00€
Peluche type 10	18,00€
Peluche type 11	20,00€